



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-290414

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de CHAMBRAY-LES-TOURS Commune d'ESVRES SUR INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014
---	--

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 avril 2014

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 25

Nombre de conseillers votants 27

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Gérard CETTOUR-BARON, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, Mme Myriam CHALI, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. Gilles-André JEANSON, M. Patrice GARNIER, M. Jean-Claude DENIS, M. Hervé GROSSIN, Mme Nadine GERARD, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Céline GOSMAT, Mme Edith MARCILLAC, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Elisabeth GOULLER, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, M. Francis COUSTEAU, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Alain LANDEMAINE

Ont donné pouvoir :

Monsieur Pierre-Antoine BOURREAU	à Madame Nathalie BERTON
Monsieur Alain LANDEMAINE	à Monsieur Francis COUSTEAU

Secrétaire de séance : Madame Nadine GERARD

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Service public d'assainissement collectif : retrait du SATESE d'Indre-et-Loire : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
 - **EMET** un avis favorable au retrait de la commune d'Esvres-sur-Indre du SATESE d'Indre-et-Loire pour la compétence assainissement collectif.

FINANCES LOCALES

2. Maintien des taux des trois taxes locales : Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le débat d'orientations budgétaires du 15 avril 2014,
 - **DECIDE** de maintenir les taux des trois taxes directes locales à percevoir au titre de l'exercice 2014 à :
 - 14,06 % pour la taxe d'habitation
 - 19,92 % pour la taxe foncière bâtie
 - 40,88 % pour la taxe foncière non bâtie

3. Présentation et vote du budget primitif 2014 du Budget Général

Vu les articles L 2121-8 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Budget présenté par Monsieur le Maire s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de Fonctionnement : 4 278 647.00 €
- Section d'Investissement : 1 637 939.00 €

Ce budget est voté par 23 voix pour et 4 abstentions.

ESVRES-SUR-INDRE, le 06 mai 2014

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT